

DEC211488DR07

Décision portant nomination de Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC201522DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » et nommant **M. Olivier BERTRAND** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5292 en date du **mardi 27 avril 2021** ;

Considérant que **Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS** les **15, 16, 22 et 23 mai 2017** ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL**, technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5292 intitulée « Centre de recherche en neurosciences de Lyon » à compter du **mercredi 28 avril 2021**.

Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Ounsa JELASSI BEN HELLAL** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bron le mercredi 28 avril 2021.



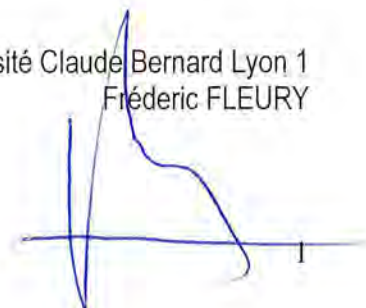
Le directeur de l'unité
Olivier BERTRAND

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI



Laurent BARBIERI
Délégué régional
CNRS Rhône Auvergne

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1
Frédéric FLEURY




Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
P. 04 78 89 47 69